

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 9 AVRIL 2019

Ordre du jour

- 1°) Affaires financières et comptables
- 2°) Attribution des subventions 2019
- 3°) Fixation des taux d'imposition 2019 des 4 taxes
- 4°) Budgets primitifs 2019 du budget de la commune et des budgets annexes de l'eau, l'assainissement, Locations Immeubles TVA et lotissement du Béchu
- 5°) Demande de subvention au Conseil Régional pour le projet de réhabilitation de la rue du 18 juin
- 6°) Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Conseil Départemental
- 7°) Office National des Forêts : opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune
- 8°) Questions diverses
- 9°) Informations du Maire.

Ouverture de séance à 20h
Désignation d'un secrétaire.
Approbation du compte rendu du 07.03.2019.

1°) Affaires financières et comptables :

- a) Cotisation à l'association des Maires ruraux des Ardennes :

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour verser la cotisation 2018 à l'association des Maires ruraux des Ardennes de 71 €.

- b) Délégation de service public pour la gestion de la chambre funéraire :

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25.02.2015 décidant la création d'une chambre funéraire,

Vu l'autorisation de Mr Le Préfet en date du 24.06.2015,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4.11.2015 décidant d'avoir recours à une délégation de service public pour la gestion,

Considérant la délibération du 22.06.2016 d'attribution de cette DSP au 01.07.2016 pour une durée de 3 ans à l'entreprise ROBLES,

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir recours à la délégation de service public à nouveau,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour décider d'avoir recours à la délégation de service public pour la gestion de la chambre funéraire à compter du 01.07.2019 pour une durée de 3 ans, d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation et à signer toutes les pièces constitutives du dossier.

2°) Attribution des subventions 2019 :

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour verser les subventions suivantes pour 2019 :

Organisme	attribution 2019
Centre Social le lien	113 765,00 €
ACPG CATM	500,00 €
Veuves civiles	400,00 €
Donneurs de sang	400,00 €
Coop Scolaire primaire	1 000,00 €
Coop scolaire maternelle	850,00 €
Secours Catholique	400,00 €
CAS	13 000,00 €
AFM	200,00 €
assistante maternelle	100,00 €
Semaine cancer	86,00 €
Souvenir Français	150,00 €
Le Deluve	600,00 €
fse collège	600,00 €
Festi Vireux	2 600,00 €
ASMUP	120,00 €
AMFFI	250,00 €
VIR EN FETE	2 600,00 €
club pétanque	230,00 €
secours populaire	400,00 €
stotal	138 251,00
Subventions exceptionnelles	
assoc sous officiers	200,00 €
Assoc rêve et réalité handicap	200,00 €
Amicale des chasseurs	3 844,00 €
total	142 495,00
CCAS	18 900,00 €

Le Conseil Municipal,

Considérant que l'école Ste Thérèse est une école élémentaire privée sous contrat associatif,

Vu la convention de forfait communal signée le 15.04.2015

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour fixer le forfait communal à 9 286.59 € pour l'année scolaire 2018/2019.

Pour information :

Budget commune

65541 BP 156 100.00 €

Evaluation

SIVOM 144 500.00 €

PNR 1 600.00 €

SIAC 10 000.00 € (prévu BP SIAC)

Budget assainissement SIA2V

658 BP 90 000.00 €

3°) Taux d'imposition des 4 taxes 2019 :

Voir état 1259

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote,

DELIBERATION pour fixer les taux d'imposition 2019 comme suit :

Taxe d'habitation	6.80
Taxe foncière bâti	4.26
Taxe foncière non-bâti	11.51
CFE	6.31

4°) Budgets primitifs 2019 :

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote,

DELIBERATION pour voter le budget qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget principal de la commune :

Section de fonctionnement	3 012 000.00
Section d'investissement	2 015 000.00

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote,

DELIBERATION pour voter le budget qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget annexe Locations immeubles TVA :

Section de fonctionnement :	25 340.00
Section d'investissement :	3 000.00

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote,

DELIBERATION pour voter le budget qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget annexe du service de l'eau :

Section de fonctionnement :	257 850.00
Section d'investissement :	160 260.00

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote,

DELIBERATION pour voter le budget qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget annexe service de l'assainissement :

Section de fonctionnement :	136 400.00
Section d'investissement :	30 900.00

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote,

DELIBERATION pour voter le budget qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget annexe lotissement du Béchu :

Section de fonctionnement :	500 000.00
Section d'investissement :	250 000.00

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour décider de verser du budget de l'eau au budget principal de la commune une somme forfaitaire de 25 000,00 € représentant les charges de salaire d'un agent pour l'année 2019. La dépense s'effectuera au compte 621 du budget de l'eau et la recette au compte 7478 du budget de la commune.

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour décider de verser du budget de l'assainissement au budget principal de la commune une somme forfaitaire de 4 000,00 € représentant les charges de salaire d'un agent pour l'année 2019. La dépense s'effectuera au compte 621 du budget de l'assainissement et la recette au compte 7478 du budget de la commune.

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour décider de verser du budget de la commune au budget annexe de l'eau une somme forfaitaire de 21 150,00 €. La dépense s'effectuera au compte 657364 du budget de la commune et la recette au compte 747 du budget de l'eau.

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour décider de verser du budget annexe Locations immeubles TVA au budget principal de la commune une somme forfaitaire de 15 720,00 €. La dépense s'effectuera au compte 678 du budget de locations immeubles TVA et la recette au compte 756 du budget de la commune.

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour décider de verser du budget de la commune au budget annexe de lotissement du béchu une somme forfaitaire de 142 000,00 €. La dépense s'effectuera au compte 657364 du budget de la commune et la recette au compte 74748 du budget de lotissement du béchu.

5°) Demande de subventions pour le projet de réhabilitation de la rue du 18 juin :

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour approuver le plan de financement ci-dessous et demander les subventions suivantes :

Plan de financement :

Coût prévisionnel des travaux :625 000 €HT soit 750 000 € TTC

Subvention DETR Etat 30% 187 500.00 €

Subvention Conseil Régional 20% 125 000.00 €

Subvention Etat amendes de police 20% 125 000.00 €

Participation communale 187 500.00 €

Commune TVA 125 000.00 €

6°) Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Conseil Départemental :

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la convention proposée par le Conseil Départemental,
Considérant que cet outil de conventionnement vise trois objectifs :

- Encadrer l'offre de services de la bibliothèque départementale
- Assurer un suivi du niveau d'offre de lecture publique dans les Ardennes en lien avec le contrôle scientifique de l'Etat en la matière,
- Favoriser le développement de la lecture publique en accompagnant les projets des communes et de leurs intercommunalités

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour autoriser le Maire à signer la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique.

7°) Office National des Forêts : opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune

Point annulé

8°) Questions diverses :

9°) Informations du Maire :

- Courrier de Mr PINARD Jean François